



## CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2023 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### 1°) – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 juin 2023

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 19 juin 2023.

VOTE          Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

### 2°) – Assurance Dommages – Ouvrage

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour les travaux de restauration des extérieurs de l'Église.

### 3°) – Bureau de contrôle technique

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le bureau de contrôle technique APAVE nécessaire à la souscription de l'assurance dommages-ouvrage pour les travaux de restauration des extérieurs de l'Église.

### 4°) – Subvention pour la restauration des intérieurs de l'Église

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité les subventions pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration des intérieurs de l'Église auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime.

### 5°) – Projet d'acte de transfert entre le Département et la Commune

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'acte de transfert de propriété entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune de Forges pour le reclassement des routes départementales n°939 et n°205 E3 dans le domaine public communal.

### 6°) – Convention cadre relative aux principes de transfert et à la participation financière de la Commune de Forges avec travaux d'aménagement de la traverse de Puydrouard préalables au reclassement des routes départementales dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention cadre relative aux principes de transfert retenus, transfert en l'état, versement d'une soulte, travaux de remise en état sous maîtrise d'ouvrage départementale, réalisation des travaux d'aménagement de traverse sous maîtrise d'ouvrage départementale préalablement au reclassement de la voie et ses dépendances.

### 7°) – Subvention suite au séisme

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de **1 000,- Euros** pour venir en aide aux Communes touchées par le séisme du 16 juin 2023.